



# SIBERIAN HUSKY FRANCE

## NATIONALE D'ELEVAGE 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024 à CERILLY (03) Jury pressenti : Mme GOGIBUS, M. COPPEL, M. EGGEMANN

- **Pour que votre inscription soit validée\***, vous devez obligatoirement fournir la photocopie du pedigree et la photocopie de la carte d'identification de votre chien à l'adresse suivante : siberianhuskyfrance@gmail.com.
  - **Pour que le chien puisse participer au CACS\***, vous devez obligatoirement fournir la photocopie de la carte ADN, le test de dysplasie, le TAN, le test MHOC et APR à l'adresse suivante : siberianhuskyfrance@gmail.com.
- Inutile si le chien était engagé l'année dernière*

- **Classe travail** : envoyez votre attestation SCC à l'adresse : travail@cedia.fr
- **Classe champion** : envoyez la copie de votre titre à l'adresse : champion@cedia.fr

### Tarif membre du SHF

Classe	Conditions	1 <sup>er</sup> chien	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	suiv.	1 <sup>er</sup> chien	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	suiv
		Avant le 26/08/2024					du 26/08 au 09/09/2024				
BABY	3 à moins de 6 mois	10 €	10 €	5 €	5 €	5 €	10 €	10 €	5 €	5 €	5 €
PUPPY	6 à moins de 9 mois	15 €	10 €	5 €	5 €	5 €	15 €	10 €	5 €	5 €	5 €
JEUNE	9 a moins de 18 mois	40 €	30 €	20 €	10 €	10 €	45 €	35 €	25 €	15 €	15 €
INTERMEDIAIRE	15 a moins de 24 mois										
OUVERTE	15 mois et plus										
TRAVAIL	15 mois et plus + brevet de travail										
CHAMPION	15 mois et plus + titre de champion										
VETERAN	8 ans et plus	15 €	-	-	-	-	15 €	-	-	-	-
EXCELLENT CONCOURANT POUR LA RECOMMANDATION	"chien ayant obtenu ce qualificatif lors d'une précédente nationale d'elevage"	40 €	30 €	20 €	10 €	10 €	45 €	35 €	25 €	15 €	15 €
RECOMMANDE CONCOURANT POUR LE 1ER CHOIX	"chien ayant obtenu ce qualificatif lors d'une précédente nationale d'elevage"										
RECOMMANDE 1ER CHOIX CONCOURANT POUR LE CACS	"chien ayant obtenu ce qualificatif lors d'une précédente nationale d'elevage"										
TRAVAIL EXCELLENT CONCOURANT POUR LA RECOMMANDATION	"chien ayant obtenu ce qualificatif lors d'une précédente nationale d'elevage"										
TRAVAIL RECOMMANDE CONCOURANT POUR LE 1ER CHOIX	"chien ayant obtenu ce qualificatif lors d'une précédente nationale d'elevage"										
TRAVAIL RECOMMANDE 1ER CHOIX CONCOURANT POUR LE CACS	"chien ayant obtenu ce qualificatif lors d'une précédente nationale d'elevage"										
NEUTRE	Chien stérilisé de plus de 8 ans	0 €	-	-	-	-	0 €	-	-	-	-
VENERABLE	12 ans et plus	0 €	-	-	-	-	0 €	-	-	-	-
COUPLE	2 chiens de sexe différent	10 €	-	-	-	-	10 €	-	-	-	-
PAIRE	2 chiens de même sexe	10 €	-	-	-	-	10 €	-	-	-	-
LOT DE REPRODUCTEUR		10 €	-	-	-	-	10 €	-	-	-	-
LOT D'AFFIXE		10 €	-	-	-	-	10 €	-	-	-	-
CONFIRMATION SEULE		40 €					40				

### Tarif non membre du SHF jusqu'au 26/8 du 27/8 au 9/9 : tarifs augmentés de 5 euros

Baby : 20 €  
Autres classes :  
1<sup>er</sup> chien : 90 € - 2<sup>e</sup> chien : 70 € - 3<sup>e</sup> chien et suivant, chacun : 50 €

Options supplémentaires	Montant
T.A.N	10 €
Repas samedi soir (Entrée, plat, fromage, dessert) :	
Repas adulte :	18 €
Repas enfant 5 à 16 ans :	9 €
Repas enfant moins de 5 ans :	gratuit



CENTRALE  
CANINE





# Siberian Husky France

Affilié à la Centrale Canine

## EXAMEN DE SÉLECTION DES SIBERIAN HUSKIES

### ARTICLE 1

L'examen de sélection, organisé par le Siberian Husky France (SHF), est ouvert à tous les chiens, même ceux sans pedigree. Seuls les sujets titulaires d'un certificat de naissance, d'un pedigree délivré par la Société Centrale Canine (LOF) au titre de la descendance ou d'un organisme reconnu par la FCI peuvent être retenus pour le titre d'étalon ou de lice « recommandé(e) ». Les chiens doivent être âgés de 9 mois minimum pour recevoir un qualificatif (classe jeune) et de 15 mois minimum pour être recommandés (classe intermédiaire, ouverte et travail).

### ARTICLE 2

L'examen de sélection a pour but de rechercher des sujets particulièrement bien typés, au caractère conforme à celui décrit dans les standards, ayant suffisamment de qualités phénotypiques pour que l'on puisse espérer qu'ils seront de bons reproducteurs.

### ARTICLE 3

Le 1<sup>er</sup> jour de la Nationale d'Élevage, les chiens seront examinés individuellement par un juge spécialiste de la race, ils ne seront pas classés, mais recevront un qualificatif correspondant à la valeur du sujet par rapport au standard.

Le 2<sup>ème</sup> jour, les sujets ayant obtenus le qualificatif « EXCELLENT » et estimés être susceptibles d'être recommandés par chaque juge seront ensuite présentés devant un jury composé de 3 à 5 juges.

Le sujet ayant obtenu la majorité des jugements positifs des membres du jury se verra décerner le titre de « recommandé ». Le sujet ayant obtenu l'unanimité des juges se verra décerner le titre de « recommandé 1<sup>er</sup> choix » s'il remplit toutes les conditions (article 9)

### ARTICLE 4

Le jury de sélection attribuera (au vote individuel et sans concertation entre eux) le titre d'étalon ou de lice « RECOMMANDÉ(E) » aux chiens présentant des qualités physiques paraissant de nature à maintenir le niveau de qualité de l'élevage national.

### ARTICLE 5

A la sortie du ring d'honneur, tous les sujets recommandés seront photographiés. Ces photos serviront à agrémenter le bulletin de liaison et seront à la disposition des membres recherchant des étalons ou des produits susceptibles de les intéresser.

### ARTICLE 6

Pour les mâles Elite B : sujet confirmé ayant produit en 1<sup>ère</sup> génération 4 descendants côtés 4 points avec 2 lices différentes.  
Pour les femelles Elite B : sujet confirmé ayant produit en 1<sup>ère</sup> génération 4 descendants côtés 4 points en 2 portées et avec deux mâles différents.

Les sujets postulants devront se présenter à la Nationale d'Élevage pour se voir délivrer leur titre. La présence de leur descendance ne sera pas exigée. Les propriétaires des postulants « Elite » devront adresser au secrétariat la liste des descendants.

### ARTICLE 7

Pour les mâles Elite A : sujet recommandé ayant produit en 1<sup>ère</sup> génération 4 descendants côtés 4 points avec 2 lices différentes.  
Pour les femelles Elite A : sujet recommandé ayant produit en 1<sup>ère</sup> génération 4 descendants côtés 4 points en 2 portées et avec deux mâles différents.

Les sujets postulants devront se présenter à la Nationale d'Élevage pour se voir délivrer leur titre. La présence de leur descendance ne sera pas exigée. Les propriétaires des postulants « Elite » devront adresser au secrétariat la liste des descendants.

### ARTICLE 8

Les titres d'ÉLITE seront attribués sous réserve : d'exemption de dysplasie, de possession de la carte d'identification génétique (empreinte ADN et filiation), du certificat d'exemption de cataracte, goniodyspasie et APR.

A titre posthume ne peuvent être décernés que les titres d'Elite A.

### ARTICLE 9

Obtention des titres « excellent », « recommandé » et « recommandé 1<sup>er</sup> choix ».

Le siberian husky devra être titulaire de la carte d'identification génétique ; du certificat d'exemption de la cataracte juvénile, de la goniodyspasie, de l'APR ; du certificat d'exemption de la dysplasie de la hanche (résultat A minimum pour le recommandé 1<sup>er</sup> choix) ; du certificat validant le TAN ou de la copie du carnet de travail validant la fin d'au moins une course.

Les sujets étrangers seront soumis aux mêmes règles, ainsi que les chiens inscrits en classe champion.

Les vétérans et les jeunes sont soumis aux mêmes règles pour prétendre au titre de champion de France vétéran ou jeune que ce soient pour les chiens étrangers ou français.

Les radios de dysplasie de la hanche des chiens étrangers devront être transmises au Pr GENEVOIS pour lecture.

Seuls les chiens ayant obtenu le titre « recommandé 1<sup>er</sup> choix » pourront concourir pour le CAC.

Tous les chiens seront notés (recommandé – cotation 4 sur le pedigree). Tous les sujets excellent et ou recommandés avant 2008 en Nationale d'Élevage du SHF, ayant fourni leur certificat d'exemption de dysplasie A, pourront concourir pour le titre de recommandé 1<sup>er</sup> choix et pour l'attribution du CACS de la Nationale d'Élevage. Ces chiens ne repasseront pas l'examen de présélection.

Tous les chiens seront notés (recommandé – cotation 4 sur le pedigree). Tous les sujets « excellent » et/ou « recommandé » après 2008 en Nationale d'Élevage du SHF, ayant fourni leur certificat d'exemption de dysplasie A, le certificat d'exemption de MHOC (cataracte juvénile, goniodyplasie, APR), de la carte d'identification génétique, du certificat validant le TAN ou une course terminée sur une épreuve de brevet, pourront concourir pour le titre de recommandé 1<sup>er</sup> choix et pour l'attribution du CACS de la Nationale d'Élevage. Ces chiens ne repasseront pas l'examen de présélection.

Les propriétaires des chiens concernés devront fournir, lors de l'inscription, une copie de la feuille de jugement en NE attestant de l'excellent ou de la recommandation.

#### ARTICLE 10

Il sera remis au propriétaire de chaque chien un double de la feuille de jugement.

#### ARTICLE 11

Pour les chiens ayant fait l'objet de la mention « sous réserve » : Le certificat d'exemption de la dysplasie de la hanche, la carte d'identification génétique, le certificat d'exemption des MHOC (cataracte juvénile, goniodyplasie, APR) et le certificat validant le TAN ou la fin d'une course inscrite en brevet., étant obligatoire pour l'homologation des titres d'« excellent », « recommandé » et d'« élite », les propriétaires de chiens concernés auront 3 mois après la NE pour fournir les certificats au secrétariat du SHF.

#### ARTICLE 12

Le listing des chiens jugés « excellent » et exempt de dysplasie sera fourni à la SCC pour parution sur leur pedigree.

#### ARTICLE 13

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour pouvoir prétendre aux titres « excellent », « recommandé », « recommandé 1<sup>er</sup> choix » et CACS/RCACS les chiens devront être indemnes de goniodyplasie. Cette mesure n'est pas rétroactive.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour pouvoir prétendre aux titres précédemment cités, les chiens devront être indemnes d'APR. Pour pouvoir se représenter à la sélection, les sujets devront refaire un examen 3 ans après le premier. Seuls les examens réalisés par un ophtalmologue agréé seront pris en compte.

Depuis 2021 un chien ayant un résultat B à la dysplasie ne pourra avoir que le qualificatif d'excellent ou de recommandé, mais ne pourra pas prétendre au CACS de la Nationale d'Élevage.

#### RÈGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU TITRE « RECOMMANDÉ » AUX SIBERIANS HUSKIES DE LA NATIONALE D'ÉLEVAGE.

Outre les critères de non-confirmation, critères de non-sélection :

- faute de queue
- faute d'oreilles
- femelle masculine, mâle féminin
- faute de caractères : timide, craintif envers l'homme, agressif envers l'homme ou les autres chiens.
- tout chien refusant de se laisser examiner.
- chien n'ayant pas 15 mois révolus le jour de la sélection
- chiens confirmés à titre initial

L'homologation du titre sera subordonnée à un cliché photographique pris sur place par le photographe officiel.

#### Les chiens n'ayant pas fourni :

**leur certificat d'exemption de dysplasie de la hanche, d'exemption des MHOC, de leur carte d'identification génétique et leur certificat validant le TAN ne recevront qu'un formulaire de recommandation SOUS RESERVE valable 3 mois.**

**Ces chiens ne pourront pas se présenter au concours pour l'attribution du CACS.**

# REGLEMENT DE L'EXPOSITION

LIEU/DATE : L'EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE se tiendra à CERILLY les 21 et 22 Septembre 2024.

ARRIVEE & JUGEMENTS : L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30 .

LOGEMENT : Les chiens seront logés dans des cages ou dans des zones délimitées qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses.

SORTIE DES CHIENS : Les chiens ne pourront quitter l'Exposition avant 16h. Les exposants s'y engagent par le fait même de leur inscription.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur et de 35cm de largeur: le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage; les principales récompenses obtenues par l'élevage; l'annonce des portées à vendre; un seul panneau est autorisé par exposant. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

SERVICE VETERINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau; des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ainsi que des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés déduction faite des frais déjà engagés et non récupérables par la société organisatrice.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix. Sont refusés les personnes qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines, les personnes qui appartiennent à une association non affiliée à la Centrale Canine. Sont admis à l'Exposition tous Husky et chiens de Canaan inscrits à un livre des Origines reconnu par la F.C.I.

SERONT REFUSES : a) Les inscriptions qui seraient parvenues à l'adresse désignée par le Club après la date de clôture des engagements; b) Les engagements «au poteau» le jour de l'Exposition; c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'Exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Elevage et Reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement en simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris. Les chiens engagés par trois à cinq en Lot d'affixe ou de reproducteur devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle (soit Ouverte, Intermédiaire, Baby, Puppy, Jeune, Champions ou Vétérans) et en avoir acquitté le montant. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

(les limites d'âge sont comptées au jour de l'Exposition).

- CLASSE BABY (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
- CLASSE PUPPY (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
- CLASSE JEUNE (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) pour chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois.
- CLASSE INTERMEDIAIRE : (donnant droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe ouverte) Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois
- CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe intermédiaire) pour les chiens âgés de 15 mois et plus
- CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe intermédiaire) pour les chiens âgés de 15 mois et plus
- CLASSE CHAMPION (ne donnant pas droit à l'attribution du CACS) réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation) âgés d'au moins 15 mois au jour de l'Exposition.
- CLASSE VETERAN (ne donnant pas droit à l'attribution de CACS) pour chiens de plus de 8 ans.
- EXCELLENT concourant pour la recommandation
- RECOMMANDE concourant pour le 1er choix
- RECOMMANDE 1er choix concourant pour le CACS
- TRAVAIL EXCELLENT concourant pour la recommandation
- TRAVAIL RECOMMANDE concourant pour le 1er choix
- TRAVAIL RECOMMANDE 1er choix concourant pour le CACS
- NEUTRE : chien stérilisé de plus de 8 ans
- VENERABLE : 12 ans et plus

LOT D'AFFIXE (classe pouvant être constituée au poteau) : doit être composée de 3 à 5 chiens d'une même race, sans distinction de sexe, ni de couleur de robe, et déjà engagés dans une classe individuelle (soit Intermédiaire, Ouverte, Baby, Puppy, Jeune Champions ou

Vétérans). Ces chiens doivent être nés chez le même producteur, mais peuvent appartenir à des exposants différents. Un producteur peut engager plusieurs lots d'affixe, chaque lot de 3 à 5 chiens (même engagés dans des classes différentes) constituant une entité indivisible. LOT DE REPRODUCTEUR : (classe pouvant être constituée au poteau) pour tout sujet engagé, accompagné de 3 à 5 de ses sujets, issus de 2 partenaires pour les femelles et de 3 partenaires pour les mâles, eux-mêmes inscrits en classe individuelle.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : les engagements se font exclusivement sur <https://cedia.fr>. Seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 9 septembre 2024.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1) Des engagements : le Club se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2) Des chiens - à leur entrée ou en cours d'exposition :
  - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire.
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
  - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte est formellement interdite.
  - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre des engagements dépasse 60 chiens environ. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite. Les exposants ayant des chiens à présenter dans différentes classes devront répondre immédiatement à l'appel d'entrée dans le ring, au besoin en prévoyant des aides; aucun jugement ne sera retardé.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 90 € qui restera acquise à la Société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement. Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, le Règlement de la Centrale Canine s'appliquera.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Centrale Canine avec extension possible aux Manifestations organisées par les Associations affiliées:

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société organisatrice;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée;
- g) le fait de prendre part à un titre quelconque à une manifestation canine non reconnue par la Centrale Canine entraînera, pour son auteur et son chien, l'exclusion de toutes récompenses. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITE : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions, ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition. (Voir § Réclamations)

CONFIRMATION : Les chiens présentés pourront être confirmés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du certificat de naissance et de la carte d'immatriculation du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT EN FRANCE

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par des Vétérinaires sanitaires désignés par le Directeur des Services Vétérinaires du Département. Ces vétérinaires peuvent refuser l'admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présents doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

## **Règlement bien-être animal applicable à toutes les manifestations organisées par le SHF**

En tant que participants à nos événements, nous vous prions de respecter certaines règles simples concernant le bien-être de nos chiens.

- A tout moment les chiens pourront bénéficier d'une gamelle d'eau potable fraîche.

- Aucun chien ne pourra être laissé en plein soleil, et en fonction des températures, dans un véhicule/remorque/ ou cage sans ventilation et sans eau. En cas de découverte d'un chien dans une situation de détresse le bris de la vitre sera envisagé et les services de l'État concernés seront avisés. La mise en danger d'un animal pourra entraîner l'exclusion de son propriétaire/handler de la manifestation et une sanction disciplinaire envisagée.

- Un chien ne pourra pas être laissé en cage pendant toute la durée de la manifestation. Les box et cages devront rester propres en tout temps, notamment quand un chien y est placé.

- La cage dans laquelle est placée le chien devra être assez grande pour que le chien puisse tenir debout, s'allonger, se retourner. Ces mêmes conditions s'appliquent si plusieurs chiens sont placés dans une même cage.

- Aucun chien ne devra être laissé sans surveillance sur la table de toilettage, et son stationnement sur une table de toilettage se limitera à la préparation du chien.

- Lors de manifestations extérieures, notamment sur neige. En fonction des températures, les chiens ne devront pas être laissés dehors sans protection individuelle (manteau, bottines). En cas d'usage de paille, les participants devront laisser leur emplacement propre à leur départ.

- Les emplacements de stake-out devront être régulièrement entretenus pour éviter que les chiens ne soient dans leurs excréments.

- Durant toutes les manifestations aucun chien ne sera laissé seul, sur la stake, dans un véhicule ou remorque, de jour comme de nuit sans surveillance sur le site, pendant que le propriétaire ou le handler sera à l'hôtel ou à l'extérieur du site.

- TOUS les chiens devront être sortis en laisse, en tout temps et tout lieu pour respecter les autres chiens et exposants. Vous devez toujours rester maîtres des chiens que vous sortez. Pour rappel un chien blessé par un manque de vigilance du détenteur du chien en liberté peut entraîner une sanction pénal du détenteur.

- Les déjections de vos chiens devront être ramassées. Il ne sera pas autorisé de promener vos chiens sur le site du TAN et sur les rings par respect pour les autres exposants et leurs chiens.